



Communiqué de Presse

Accor et l'ADEME s'associent pour accélérer la transition écologique des établissements du Groupe en France

Paris, 9 avril 2024 – Accor, un leader mondial de l'hospitalité proposant des expériences dans plus de 1700 hôtels en France, et l'ADEME, Agence de la transition écologique, ont signé un accord-cadre de trois ans pour soutenir et accélérer la transition écologique des établissements sous enseigne du Groupe en France.

Les dirigeants des deux institutions – Sylvain Waserman, Président-Directeur général de l'ADEME, Brune Poirson, Directrice Développement durable et Patrick Mendes, Directeur général Europe et Afrique du Nord Accor – ont souligné l'importance stratégique de la transition écologique pour le secteur et pour les propriétaires hôteliers. De surcroît, Accor s'engage en faveur de la durabilité dans l'industrie de l'hospitalité depuis plus de 30 ans, plaçant les personnes et la nature au cœur de toutes ses actions.

Face à un sentiment d'urgence accru par les aléas climatiques à répétition et leurs conséquences directes, face à une pression réglementaire croissante et une exigence de la part des clients et des parties prenantes, le secteur du tourisme et de l'hôtellerie se doit d'apporter une réponse forte et structurelle pour aider les propriétaires dans leur transformation et participer à façonner l'avenir du secteur. Le Groupe joue déjà un rôle actif dans des coalitions internationales qui favorisent l'émergence de solutions communes aux défis environnementaux et sociétaux, et s'efforcent de redéfinir et d'établir de nouvelles normes au sein de l'industrie. Accor est par exemple membre de la Sustainable Hospitality Alliance (SHA) et a co-fondé l'alliance HARP en faveur d'une politique commune d'achats responsables aux côtés d'autres leaders de l'hôtellerie. Récemment, Sébastien Bazin, Président-Directeur général du Groupe, a annoncé avoir signé le CEO Water Mandate. Ce partenariat avec l'ADEME vient donc renforcer cette stratégie et nourrir le dialogue nécessaire avec les autorités publiques.

L'accord-cadre d'une période de trois ans (2024-2027) prévoit différents axes de travail, avec des objectifs associés, pour lesquels l'ADEME apportera toute son expertise et son savoir-faire dans les projets et initiatives portés par les propriétaires d'établissement en France. Ces axes de travail couvriront les champs suivants :

- **La décarbonation des établissements à travers notamment la recherche d'efficacité et de sobriété énergétique et d'approvisionnement en énergie renouvelable**
- **La mobilité durable, et notamment la promotion du cyclotourisme**
- **L'alimentation durable et la réduction du gaspillage alimentaire**
- **L'accélération de la certification des établissements à l'Ecolabel européen**
- **L'adaptation au changement climatique, l'aménagement du territoire, la prise en compte de la biodiversité et la bonne gestion des ressources en eau**
- **L'engagement et la communication auprès des clients et salariés :**



Depuis plusieurs années, Accor est engagé dans une stratégie développement durable robuste : suppression du plastique à usage unique, plan de sobriété énergétique et eau, écocertification des établissements sous enseigne, formation des collaborateurs et engagement des clients, sont autant d'enjeux que les hôteliers ont commencé à mettre en œuvre, avec des résultats probants.

Pour chacun des axes de la convention, l'ADEME a nommé un référent expert qui suivra le dossier avec les équipes Accor en charge du projet. Une gouvernance de pilotage global de l'accord sera également mise en place.

« C'est une étape décisive que marque ce contrat-cadre entre Accor et l'ADEME pour améliorer la performance des établissements de nos propriétaires hôteliers et accélérer la transition environnementale et sociale de notre Groupe et du secteur. En apportant à nos propriétaires les solutions nécessaires pour faire concrètement la transition, cette collaboration témoigne de la volonté de notre Groupe, premier acteur européen de l'hospitalité, et de la France, première nation touristique du monde, de façonner et inspirer l'ensemble du secteur. Notre ambition est d'anticiper l'évolution de l'offre de tourisme en étant le fer de lance d'une nouvelle vision responsable de l'hospitalité », a déclaré Brune Poirson, Directrice Développement durable et membre du Comité de direction du Groupe Accor.

« Les enjeux environnementaux et sociaux font pleinement parti de notre stratégie et nous élaborons les solutions les plus pertinentes pour nos propriétaires hôteliers. Améliorer la performance énergétique des établissements, réduire les déchets alimentaires, créer de l'attractivité à travers la reconnaissance des efforts menés et l'obtention d'une certification exigeante, anticiper les conséquences du changement climatique, sont autant de leviers de performance pour nos propriétaires. L'expertise, les outils et les solutions que l'ADEME mettra à disposition des propriétaires hôteliers permettront d'accélérer la transformation durable de leurs hôtels et de notre Groupe », a ajouté Patrick Mendes, Directeur général Europe et Afrique du Nord du Groupe Accor.

Pour certains axes de l'accord cadre, des aides pourront être apportées par l'ADEME afin de co-financer la réalisation de projets menés par les hôteliers (via études de faisabilité, diagnostics...). La gouvernance entre les équipes de l'ADEME et les équipes Accor permettra de déterminer et d'affiner les projets et d'orienter précisément les hôteliers avec les bonnes recommandations.

« L'empreinte environnementale du tourisme est forte : le secteur représente 11% des émissions de gaz à effet de serre en France (dont 77% lié au transport des voyageurs, 7% liés aux hébergements) Par ailleurs, la transition écologique représente, pour les professionnels, une voie de différenciation sur le marché et de montée en qualité de l'offre. A travers ce partenariat nous allons accompagner Accor en France dans sa stratégie d'accélération de la transition écologique et élaborer conjointement des actions qui pourront également être inspirantes pour les autres zones géographiques où le groupe est présent. Nous pourrions ainsi expérimenter des solutions dans l'ensemble des gammes d'hôtels du groupe, c'est une belle page qui s'ouvre ! », déclare Sylvain Wasserman, Président-Directeur général de l'ADEME



À PROPOS DE ACCOR

Accor est un leader mondial de l'hospitalité proposant des expériences dans plus de 110 pays avec plus de 5 500 hôtels, 10 000 restaurants & bars, des espaces bien-être ou encore de télétravail. Le Groupe déploie un écosystème parmi les plus diversifiés du secteur, grâce à plus de 45 marques hôtelières allant du luxe à l'économie, en passant par le lifestyle avec Ennismore. Accor s'attache à agir concrètement en matière d'éthique et d'intégrité professionnelle, de tourisme responsable, de développement durable, d'engagement solidaire, et de diversité & inclusion. Fondée en 1967, Accor SA, dont le siège social est situé en France, est une société cotée sur Euronext Paris (code ISIN : FR0000120404) et sur le marché OTC aux États-Unis (code : ACCYY). Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.group.accor.com ou suivez-nous sur **X**, **Facebook**, **LinkedIn**, **Instagram** et **TikTok**.

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministre délégué en charge de l'industrie et de l'énergie.

www.ademe.fr